



Désistement d'instance: comment procéder?

Par **wonto**, le **03/02/2015** à **12:53**

Bonjour,

Je suis passé comme demandeur devant le juge de proximité au mois de janvier. L'avocat de la partie adverse a demandé et obtenu un renvoi car il n'avait été saisi de l'affaire que quelques jours avant l'audience. Il m'a cependant fait remarquer à juste titre que le tribunal n'était selon lui pas compétent en cette matière et qu'il faudrait saisir le conseil des prud'hommes si on ne trouve pas de solutions avant la date du renvoi fin mars.

Afin d'accélérer la procédure, j'aimerais déjà saisir les prud'hommes en référé et abandonner la procédure actuelle chez le juge de proximité. Si j'ai bien compris, il s'agit d'un désistement d'instance.

Mes questions:

- Ai-je besoin de l'accord de l'avocat de la partie adverse?
- Si je formule ce désistement par courrier au Tribunal, celui-ci peut-il être immédiat ou faut-il attendre la nouvelle audience pour le faire valider par le juge?
- Si je dois attendre l'audience de renvoi pour valider le désistement, dois-je tout de même envoyer un courrier en amont et prévenir l'avocat de la partie adverse?
- Puis-je déjà saisir le conseil des prud'hommes en référé dès maintenant pour éviter d'allonger les délais?

Merci pour vos éclaircissements!